

ETUDE

ANALYSE DU FEDER 2014-2020 POUR MIEUX PRÉPARER 2021-2027 EN FRANCE METROPOLITAINE

ÉTAT DES LIEUX - APPROCHE THÉMATIQUE

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020



AIDE AUX ENTREPRISES

- ➔ Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole
- Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole
- Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

RAPPORT FINAL
DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE

1	Introduction	4
2	Rappel des objectifs et de la méthodologie déployée	6
2.1	Les objectifs de la mission	6
2.2	Le périmètre	6
2.3	Rappel du champ des questionnements	6
3	Etat des lieux quantitatifs de la programmation FEDER OT3 Compétitivité des PME 2014/2020.....	9
3.1	Analyse globale de la programmation à titre de l'OT3	9
3.2	Catégorisation des opérations soutenues par l'OT3	11
3.2.1	Un OT3 plus spécifiquement mobilisé pour le soutien aux investissements productifs, à la création/reprise/transmission d'entreprises et au soutien via des investissements immatériels	14
3.2.2	Un OT3 qui reste mis en œuvre majoritairement via un mode « subvention » même si les instruments financiers se développent de plus en plus.....	18
3.2.3	Focus sur les opérations soutenues au titre de l'OT 3 selon les différents modes de financements 20	
3.2.4	Une programmation de l'OT3 qui s'inscrit en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique.....	23
4	Facteurs de succès identifiés contribuant à la bonne performance des programmes opérationnels.....	24
4.1	Le succès du soutien en mode subvention.....	24
4.2	La mise en place d'instruments financiers	24
4.3	La nature des bénéficiaires.....	25
4.3	La prise en compte des spécificités régionales.....	25
4.4	L'importance d'actions de communication renforcées en faveur de l'accès au financement des porteurs de projets	25
5	Freins et blocages constatés impactant la bonne performance des programmes opérationnels.....	28
5.1	En matière réglementaire.....	28
5.2	En matière de règles d'intervention et de modalités de mise en œuvre du FEDER.....	28
5.3	Concernant les Instruments Financiers	29
5.4	En matière de règles d'audit et de contrôle.....	30
5.5	En matière organisationnelle	30
6	Prochaines étapes	31
Annexe A	Annexes.....	32

Table des illustrations

Table des Figures

Figure 1 Schéma récapitulatif des étapes de la mission	4
Figure 2 Analyse de la mobilisation des PI de l'OT3 dans les PO Feder	9
Figure 3 Analyse des taux de programmations de l'OT 3 dans les PO FEDER.....	10
Figure 4 Taux de certification de l'OT3 dans les PO FEDER.....	10
Figure 5 Cartographie nationale des taux de programmation et de certification par priorité d'investissement et par région (hors programmes interrégionaux)	11
Figure 6 Analyse de la répartition des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER selon les 8 catégories identifiées	16
Figure 7 Analyse de la répartition des montants programmés (Coût Total en k€) au titre de l'OT3 FEDER selon les 8 catégories identifiées	17
Figure 8 Analyse des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par forme de financement (en nombre d'opération et en euros)	19
Figure 9 Représentations graphiques de la répartition des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par forme de financement (en nombre d'opérations et montants programmés ou soldés).....	19
Figure 10 Rétroplanning de la mission	31

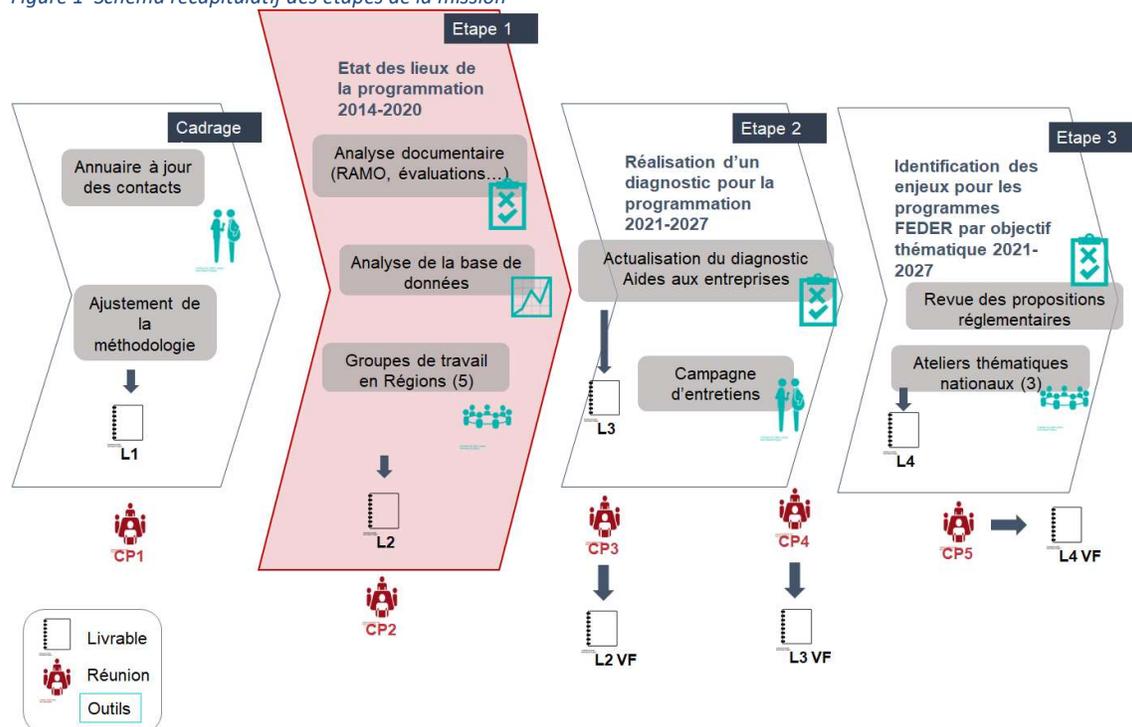
Table des tableaux

Tableau 1 Champ des questionnements	7
Tableau 2 Répartition des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par type de catégories et formes de financement (en nombre et en volume-euros).....	20
Tableau 3 Synthèse des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par PO et forme de financement (en nombre et en volume- en euros)	21
Tableau 4 Taux de programmation et de certification des PO Aquitaine et Sud Provence Alpes Côte d'Azur	22

1 Introduction

Notre mission relative à la mise en œuvre des programmes européens FEDER pour les périodes 2014 -2020 et 2021-2027, approche thématique Lot 3 : « Aides aux entreprises », s’effectue sur une durée totale de 13 mois. Elle est structurée autour de 3 grandes étapes (état des lieux des programmes de la période 2014-2020 (étape 1), réalisation du diagnostic pour la programmation 2021-2027 (étape 2), identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021-2027 (étape 3)), cinq réunions avec le comité de pilotage et la préparation de 6 livrables (3 rapports intermédiaires et 3 rapports finaux). Le schéma ci-dessous reprend l’ensemble des étapes clés de notre étude.

Figure 1 Schéma récapitulatif des étapes de la mission



Le présent document constitue le rapport final (L2 version finale) qui vise à restituer les travaux de Technopolis et Edater dans le cadre de l'étape 1 « Etat des lieux de la programmation 2014 /2020 ».

Il a été rédigé suite à l'exécution des tâches suivantes :

- Une revue des RAMO, des rapports d'évaluations et autres documents transmis par le CGET portant sur la programmation du FEDER au titre de l'Objectif Thématique 3 ;
- Une analyse des bases de données d'avancement de la programmation (Synergie et 6 autres fichiers ad hoc des Régions n'utilisant pas Synergie), ainsi qu'un travail de catégorisation des opérations soutenues dans le cadre de l'OT3 ;
- La préparation et l'animation de 5 ateliers de travail en région ayant pour objectifs de (i) partager une analyse de la programmation 2014-2020 de l'OT 3 et d'échanger sur les perspectives pour la fin de la programmation 2014-2020, (ii) et également de discuter des besoins pour accompagner le développement des entreprises pour la période 2021-2027. Les 5 ateliers régionaux ont ainsi été organisés
 - Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le 17 Juin 2019 ;
 - Région Grand Est, le 21 Juin 2019 ;

- Région Hauts-de-France, le 11 Septembre 2019 ;
- Région Auvergne Rhône-Alpes, le 17 Septembre 2019 ;
- Région Occitanie, le 17 Septembre 2019 également.

Ces ateliers nous ont ainsi permis d’appréhender plus spécifiquement 10 Programmes Opérationnels (PO), au travers d’échanges avec un panel de parties prenantes des différents écosystèmes régionaux mobilisés comme les Services Europe des AG, les Services Développement économique, les Directions régionales de Bpifrance, les éventuels gestionnaires d’autres fonds régionaux, les consulaires et éventuelles organisations professionnelles.

- La valorisation de nos retours d’expérience et expertises internes sur les logiques d’intervention des fonds européens et sur la thématique du développement économique ;

2 Rappel des objectifs et de la méthodologie déployée

2.1 Les objectifs de la mission

La présente étude porte sur l'approche thématique de la programmation FEDER dans le champ des « Aides aux PME » (Lot 3), et a pour objectif de permettre au CGET et aux Autorités de Gestion de :

- **Identifier des pistes de solutions pour accélérer la dynamique actuelle de programmation 2014-2020 dans le champ de l'aide aux PME**, à partir de l'analyse des actions les plus performantes, de l'identification des disparités entre les types d'actions soutenues et des causes des défaillances constatées, ainsi que des modalités d'animation et de mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO)
- **Identifier les orientations stratégiques à intégrer dans les interventions FEDER 2021-2027 sur le champ des aides aux entreprises, et proposer des actions opérationnelles destinées à assurer le succès de la programmation**, à partir de l'actualisation du diagnostic Compétitivité de l'économie en France, des propositions de règlements de la Commission européenne sur le FEDER, et au-delà des instruments européens dédiés à la compétitivité des PME (COSME, Invest EU...), et des leçons tirées de la programmation actuelle.

2.2 Le périmètre

Le périmètre du Lot 3 concerne uniquement le Fonds européen de développement régional (FEDER) en France métropolitaine. En effet, comme cela était mentionné dans le cahier des charges de la présente étude, la phase de cadrage a permis de confirmer que cette étude ne concernait pas les territoires d'Outre-mer, qui font l'objet d'une étude ad hoc. De même, il a été confirmé que les Programmes Opérationnels Interrégional (POI) n'étaient pas intégrés à ce périmètre d'étude. Ces derniers ayant très peu mobilisé l'OT3 dans leurs logiques d'interventions.

Les analyses, au titre de la programmation 2014-2020, portent sur l'OT 3 et les PI 3a, 3b et 3d (voir la présentation détaillée en page 8 du présent document).

2.3 Rappel du champ des questionnements

Concernant le questionnaire posé par l'étude, nous avons proposé dans le tableau ci-dessous un référentiel des questions à aborder dans les différentes étapes de la mission.

Tableau 1 Champ des questionnements

<p>Etat des lieux de la programmation 2014-2020</p>	<p>Types d'intervention, facteurs de succès et de blocage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles typologies d'interventions au titre du FEDER 2014-2020 entrent dans le champ des aides aux entreprises ? - Constate-t-on des disparités par types d'intervention en matière de taux de programmation et de taux de paiement (performance) ? - Pour les types d'intervention ayant une forte dynamique de programmation, quels sont les facteurs de succès qui expliquent le résultat observé ? - Quelles sont les types d'intervention qui connaissent de manière récurrente des blocages dans les PO FEDER ? Quelles sont les raisons des difficultés rencontrées par les AG pour ce type d'intervention : est-ce lié à la réglementation ? aux règles d'éligibilité ? à des effets d'éviction entre instruments ? à des effets d'aubaine ? aux spécificités de soutien de l'intervention (subvention, IF, ...) ? ... <p>Cohérence entre les différents programmes de financement et politiques publiques d'aides aux PME</p> <ul style="list-style-type: none"> - A-t-on observé et observe-t-on encore des zones de recouvrements entre différents programmes de financement et politiques publiques dédiées au développement des PME, voire des conflits de financement ? Observe-t-on une évolution dans le temps entre 2014 et 2018 (par exemple par rapport à la mise en œuvre du PIA3) ? - A l'inverse, observe-t-on des possibilités de cofinancement non utilisées à ce jour, ou trop peu utilisées à ce jour par les AG et les bénéficiaires ? <p>Propositions et solutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles propositions opérationnelles formulées pour dynamiser la programmation 2014-2020 et sécuriser la fin de programmation (notamment sur les aspects financiers) ? - Quelles leçons tirées des difficultés rencontrées pour la période 2021-2027 ?
<p>Diagnostic sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le positionnement européen de la France sur les grands indicateurs en lien avec l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises (Eurostat, Observatoire européen des Technologies Clés Transversales¹, Base Patstat, INSEE, Douanières nationales, Balance des paiements, Banque de France, Banque centrale ...) ? A-t-on observé des évolutions du rang de la France en matière de compétitivité des PME ? - Quelles sont les tendances observées à court et moyen termes en matière de compétitivité des entreprises en France ?

¹ L'Observatoire des Key Enabling Technologies – KET – est mis en place par la Commission européenne, DG GROW et permet de positionner les Etats membres sur l'utilisation de technologies clés (micro and nanoélectronique, nanotechnologie, biotech industrielle, matériaux avancés, photonique, et technologies de production avancée dans l'industrie (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/kets-tools/kets-observatory/country/profiles>)

entreprises pour la programmation 2021-2027	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les grands enjeux et besoins en matière de compétitivité des PME (création, internationalisation, investissement, financement, numérisation, ...) ?
Identification des enjeux pour le FEDER 2021-2027 sur le champ des aides aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les « sujets », les « domaines », les « thèmes » sur lesquels le FEDER 2021-2027 pourrait intervenir de manière privilégiée au regard des besoins identifiés (étape 2), des évolutions règlementaires du FEDER envisagées par la Commission, et des évolutions du cadre stratégique et programmatique en France sur le renforcement de la croissance, de l'entrepreneuriat, les filières et de la compétitivité des entreprises ? - Quelles modes d'intervention privilégiés selon les natures d'accompagnement (ingénierie financière) ? - Comment dynamiser davantage l'intervention FEDER sous forme d'instruments financiers dans le champ de l'aide aux entreprises ? - Quelles sont les conditions juridiques et financières à mettre en place pour assurer sur les enjeux identifiés en matière d'aides aux entreprises, un démarrage rapide et efficace de la programmation ? - Quelles sont, sur ces enjeux, les complémentarités à mettre en place avec les politiques nationales en cours de déploiement ? Quelles possibilités de cofinancement mettre en place ? A quelles conditions ?

3 Etat des lieux quantitatifs de la programmation FEDER OT3 Compétitivité des PME 2014/2020

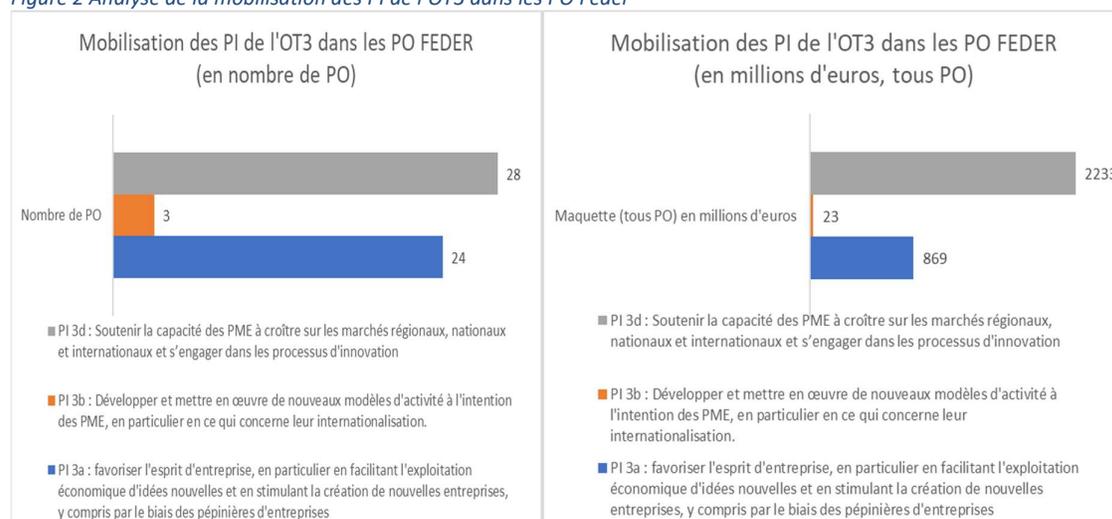
3.1 Analyse globale de la programmation à titre de l'OT3

Au titre de l'amélioration de la compétitivité des PME (Objectif Thématique 3 / OT3), les Autorités de Gestion (AG) pouvaient mobiliser trois Priorités d'Investissement (PI) dans leurs stratégies de financement via les fonds FEDER :

- PI 3a : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises ;
- PI 3b : Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation ;
- PI 3d : Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et s'engager dans les processus d'innovation.

L'analyse de l'ensemble des PO français montre une forte mobilisation des PI 3a et 3d et une très faible mobilisation de la PI 3b (seulement 3 PO FEDER représentant 23 millions d'euros en cout total, soit 0,7% de la maquette total sur l'OT 3 sur la période de programmation).

Figure 2 Analyse de la mobilisation des PI de l'OT3 dans les PO Feder

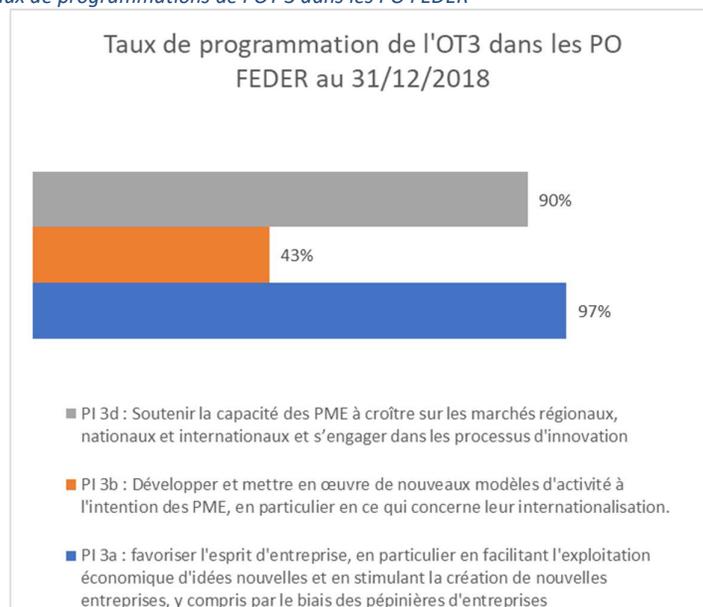


(Source : données CGET au 31/12/18, traitement Technopolis/Edater)

Dans le cadre d'une analyse réalisée par le CGET le 31 décembre 2018 sur les programmes européens, on constate que les taux de programmation sur l'ensemble de l'OT 3 sont à un bon niveau d'avancement et que, contrairement peut-être à d'autres OT (OT2, OT6, ...), les enjeux de programmation, pour la fin de la période, sont limités. Ceci a d'ailleurs été confirmé, au cours des différents ateliers en région, par les AG qui n'ont pas exprimé de craintes sur la capacité à programmer complètement les fonds alloués à l'OT3. Une attention doit toutefois être portée sur la PI 3b, pour les quelques PO concernés, qui présente un taux de programmation de seulement 43%.

Les enjeux relatifs à cet OT 3 portent donc davantage sur la réalisation des projets programmés et la certification des dépenses pour engager la totalité des fonds prévus.

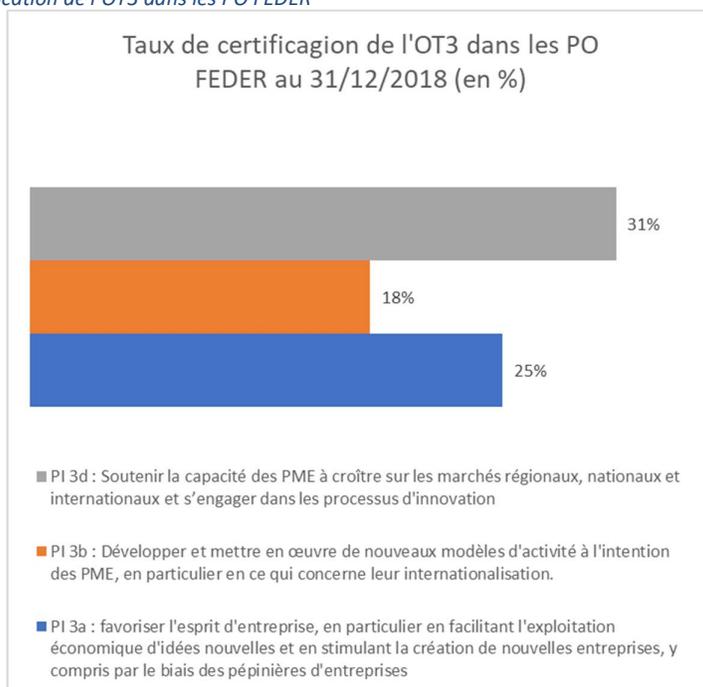
Figure 3 Analyse des taux de programmations de l'OT3 dans les PO FEDER



(Source : données CGET au 31/12/18, traitement Technopolis/Edater)

Le bon taux global de programmation ne doit en effet pas masquer un enjeu majeur sur la réalisation des projets et l'engagement réel des financements FEDER. En effet, face à ces bons taux de programmation, au titre de l'OT3, **le taux de certification reste en effet relativement faible.**

Figure 4 Taux de certification de l'OT3 dans les PO FEDER

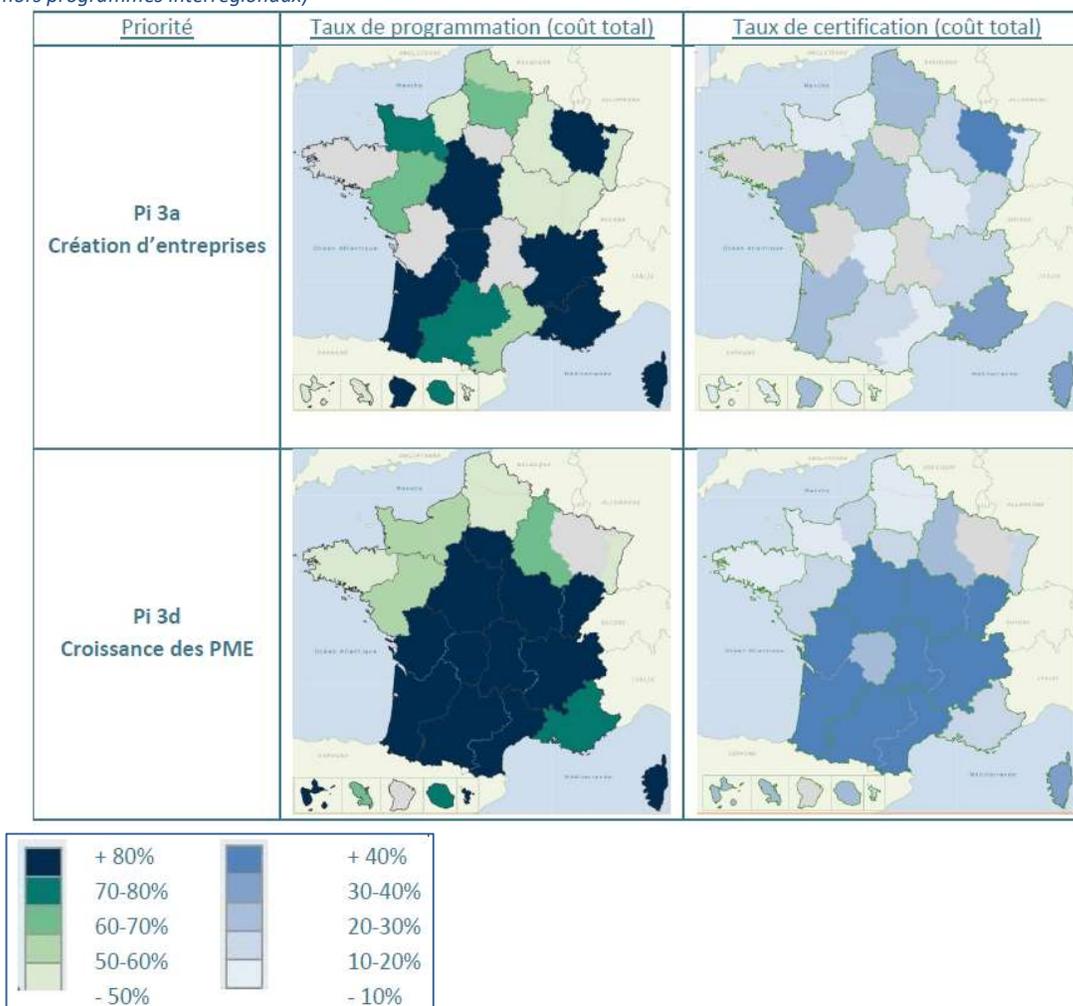


(Source : données CGET au 31/12/18, traitement Technopolis/Edater)

Aussi une attention doit être portée par les AG afin de sécuriser la remontée des dépenses des porteurs de projets, réaliser les contrôles de service fait (CSF) et permettre l'engagement réel des financements FEDER prévus sur la période 2014-2020 avant le 31/12/2023.

Cet état des lieux sur la dynamique associée à l'OT 3 se décline de manière différente d'une région à l'autre. Les cartes ci-dessous illustrent des situations régionales contrastées entre les deux principales PI mobilisées au titre de l'OT3.

Figure 5 Cartographie nationale des taux de programmation et de certification par priorité d'investissement et par région (hors programmes interrégionaux)



(Source : CGET – Etat d'avancement des programmes au 31/12/18)

3.2 Catégorisation des opérations soutenues par l'OT3

Dans le cadre de la présente étude, parmi les points de questionnements de départ, il s'agit de comprendre la nature des projets soutenus au titre de l'OT3, de caractériser les modalités de soutien du FEDER et de comprendre si cela peut expliquer les dynamiques de programmation afin d'en tirer des enseignements pour la prochaine période.

La seule observation des données au travers les PI ne permet pas de faire une analyse suffisamment précise des natures de projets soutenus.

Aussi, sur la base d'une expertise réalisée sur l'ensemble des projets programmés et soldés en France métropolitaine au titre de l'OT3 du FEDER, nous avons établi une catégorisation des opérations soutenues au titre de cet objectif thématique (voir en Annexe A la note méthodologique associée).

Cette catégorisation a été spécifiquement construite dans le cadre de la présente étude, et ne renvoie à aucun référentiel spécifique. Elle a été construite afin d'affiner l'identification des typologies d'intervention ou types

d'actions soutenues par le FEDER en France en matière d'amélioration de la compétitivité des PME. Ces dernières reflètent à la fois la complexité du paysage des aides aux entreprises en France (les interventions FEDER pouvant s'intégrer dans les dispositifs nationaux/régionaux), ainsi que la diversité des finalités qui sont poursuivies dans les territoires.

Le travail de catégorisation des projets FEDER a consisté à appairer l'ensemble des opérations (1.812 opérations) présentes dans les extractions Synergies et Excels ad hoc régionaux, et descriptifs d'opérations à huit catégories définies comme suit :

- Catégorie 1 : Soutien à la Création / Reprise / Transmission d'entreprises ;
- Catégorie 2 : Soutien aux investissements productifs ;
- Catégorie 3 : Soutien à l'internationalisation des entreprises ;
- Catégorie 4 : Soutien au développement, à la structuration et à l'animation de filières ;
- Catégorie 5 : Soutien à l'innovation sociale et à l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Catégorie 6 : Soutien au développement des entreprises via des investissements immatériels ;
- Catégorie 7 : Soutien aux investissements publics matériels pour le développement des entreprises ;
- Catégorie 8 : Autres projets.

Cette catégorisation des projets financés au titre de l'OT3 a été appliquée sur les données de programmation issues de Synergie en date du 31 Mars 2019, et de fichiers Excels ad hoc régionaux en date du 31 Décembre 2018 pour les 6 anciens territoires régionaux Aquitaine, Poitou Charentes, Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine), Bretagne, Basse et Haute Normandie. Les analyses présentées ci-après reprennent le périmètre d'investigation de notre étude (cf. 2.2).

Il convient également de noter que nous n'avons retenu pour nos analyses que les projets qui étaient sous un des statuts suivants :

- Voté ;
- Soldé ;
- Payé ;
- Programmé ;
- Opération pour lesquelles il y avait une décision favorable suite à l'instruction.

Les opérations en cours d'instruction et en attente de décision n'ont donc pas été intégrées à notre périmètre d'analyse.

Aussi, notre analyse porte sur 1812 opérations représentant plus de 2,4 Milliards d'euros, en coût total. Il convient de préciser que les opérations de création de fonds d'ingénierie financière constituent chacune une seule opération dans le fichier traité, et que par ailleurs, faute de précisions sur les finalités des outils d'ingénierie financière (création, développement, ...), ils ont été affectés à la catégorie 6. Pour illustrer ces propos, un instrument financier dédié à des prêts pour la création d'entreprise a été classé en catégorie 1. Ce traitement peu minimiser la place des IF dans les autres catégories de soutien aux entreprises.

Par ailleurs, il convient également de préciser, qu'il n'a pas été possible de disposer des données nécessaires (indicateurs de réalisation) permettant de raccrocher une opération à un nombre d'entreprises bénéficiant du soutien du FEDER. Ce point d'analyse complémentaire nous paraît indispensable pour permettre, au-delà des dynamiques de programmation de comprendre l'efficacité des dispositifs, et l'effet levier associé sur le nombre d'entreprises soutenues. Cette approche permettrait également de caractériser les interventions directes aux entreprises (l'entreprise est le bénéficiaire du financement FEDER) versus les interventions indirectes.

Devant l'hétérogénéité de complétion des bases de données transmises, et malgré le travail de catégorisation opéré, l'analyse présentée ci-après ne pourra être considérée comme scientifique. Mais elle permet néanmoins d'analyser la programmation de l'OT3 de manière plus fine et qualitative.

3.2.1 Un OT3 plus spécifiquement mobilisé pour le soutien aux investissements productifs, à la création/reprise/transmission d'entreprises et au soutien via des investissements immatériels

L'application de notre méthode de catégorisation fait ressortir 3 catégories d'opérations les plus soutenues au titre de l'OT3 du FEDER :

- **Le soutien aux investissements productifs des entreprises (catégorie 2) :** 742 opérations sur les 1812 analysées (soit près de 41% du nombre total d'opérations programmées et/ou payées) représentant 1,172M d'euros programmés et/ou payés en coûts totaux (soit près de 49% des montants totaux programmés et/ou payés), avec par exemple des opérations de financement d'outils de production, d'aménagement de sites de production, ou de modernisation.... Sachant que pour ce type d'intervention, on se trouve souvent face à une aide directe à l'entreprise.

Exemples d'opérations soutenues (catégorie 2) :

- **Acquisition d'un terrain et construction d'un bâtiment industriel.** Cette opération portée par le crédit bailleur a pour bénéficiaire une PME du secteur de l'impression numérique. Le soutien vise l'acquisition d'un nouveau terrain et la construction d'un bâtiment permettant à l'entreprise de répondre à la demande croissante de son marché et ainsi permettre d'augmenter son CA. Le projet doit également permettre d'optimiser l'organisation de l'entreprise pour une recherche de meilleure rentabilité et de créer un showroom / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- **Intégration d'un centre d'usinage et de matériels de production pour une entreprise de menuiserie.** Le projet vise à compléter le parc machines de la PME pour répondre aux besoins de nouveaux marchés notamment sur l'aménagement de bureaux / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- **Création d'un espace ludique 4 saisons.** Il s'agit ici de soutenir la construction d'une luge sur rails qui permet de proposer une activité tout au long de l'année « 4 saisons » au cœur d'un espace d'activités déjà existant, dans une station de ski de moyenne montagne. L'investissement doit permettre d'étendre les temps d'activité et de diversifier l'offre de la station / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- **Acquisition d'une presse numérique** / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- **Investissement productif dans une machine de découpe laser** avec la dernière technologie fibre / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- **Création d'hébergements touristiques de groupe pour Personnes à Mobilité Réduites (PMR).** Le soutien a été apporté pour la création, au cœur d'un village touristique, de deux « Hébergements Touristiques de Groupes pour Personnes Handicapées ». Les deux hébergements proposés, composés d'une structure de 12 places et 10 places, sont labellisés « Tourisme Handicap ». Ils permettront de répondre à la forte demande rencontrée sur le territoire / Bénéficiaire renseigné : commune ;
- **Intégration de nouveaux outils numériques pour la gestion des ventes et la relation clients** / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- ...

- **Le soutien à la création / reprise / transmission d'entreprises (catégorie 1) :** 445 opérations sur les 1812 analysées (soit près de 25% du nombre total d'opérations programmées et/ou payées) représentant près de 379 000 euros programmés et/ou payés en coûts totaux (soit près de 15% des montants totaux programmés et/ou payés), avec par exemple des opérations d'infrastructures d'aide à la création (incubateurs, pépinières d'entreprises...) ou d'autres opérations de soutien à la création, transmission, reprise par le financement mais souvent sur des interventions non directes à l'entreprise et des volumes d'entreprises bénéficiaires finales relativement importants.

Exemples d'opérations soutenues (catégorie 1) :

- **Appui à l'animation du réseau des opérateurs de la création - reprise d'entreprise** / Bénéficiaire renseigné : Maison de l'emploi ;
- **Réhabilitation et modernisation des bâtiments de l'agence de développement économique dont l'activité principale est une pépinière d'entreprises.** Il s'agit du site principal de la pépinière d'entreprises, de vocation généraliste, du bassin économique de ce territoire. Cet outil doit ainsi être amélioré dans son confort et sa fonctionnalité. Il disposera aussi d'une plus grande capacité pour héberger physiquement un plus grand nombre d'entreprises en création et accompagnées par les services de la pépinière d'entreprises. Plus que d'opérer une mise à niveau, ce projet permet de répondre aux ambitions futures d'un

territoire très dynamique (plus 50% d'habitants en 25 ans), et de servir des entreprises innovantes créatrice d'emplois localement / Bénéficiaire renseigné : Intercommunalité ;

- **Programme d'animation et d'accompagnement à la transmission/reprise d'entreprise.** L'opération vise à la mise en place d'un plan d'actions sur la thématique transmission / reprise, visant à soutenir les mesures de sensibilisation et d'incitation auprès des cédants et des repreneurs potentiels, d'ingénierie d'accompagnement de la phase de transmission (évaluation...), de mise en relation avec le repreneur, de suivi du projet de reprise, et d'animation de conseillers du réseau transmission-reprise d'entreprises / Bénéficiaire renseigné : Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
- **Accompagnement de porteurs de projets (personnes individuelles) pour la création ou reprise d'entreprises** (conseils) / Bénéficiaire renseigné : France Active ;
- **HubHouse : sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat et formation et l'accompagnement de ceux-ci dans leur projet de création d'entreprises** / Bénéficiaire renseigné : Université ;
- **La « Fabrique à entreprendre Intercommunale »** : Cette opération tend à apporter des réponses organisées autour d'un lieu ressource en matière d'actions de pré-accompagnement et d'accompagnement de porteurs de projets, pour les habitants des quartiers politique de la Ville avec la création d'un lieu ressource et la mise en place de nombreux temps de pré-accompagnement à la création d'activités des porteurs de projets, en fonction de leur spécificité, par le biais de réunions d'informations et d'ateliers gratuits / Bénéficiaire renseigné : GIP (Maison de l'Emploi + PLIE + Mission locale)
- ...

- **Le soutien au développement des entreprises via des investissements non matériel (catégorie 6) :** 374 opérations sur les 1812 analysées (soit près de 20% du nombre total d'opérations programmées et/ou payées) représentant près de 683 000 euros programmés et/ou payés en coûts totaux (soit près de 28% des montants totaux programmés et/ou payés), avec par exemple des actions collectives, des actions de promotion, des actions de formation, des programmes d'actions consulaires, le soutien à des instruments financiers ..., la plupart du temps sur des interventions non directes à l'entreprise et là aussi sur des volumes d'entreprises bénéficiaires finales relativement importants.

Exemples d'opérations soutenues (catégorie 6) :

- **Plan Booster TPE** : afin de favoriser l'adaptation des TPE face aux mutations de l'économie, le plan booster TPE Artisans - commerçants doit aider les entreprises à se structurer, se transformer pour accéder à de nouveaux marchés. Cinq domaines d'intervention sont proposés aux entreprises sous forme de six modules d'accompagnement (individuel et collectif) / Bénéficiaire renseigné : Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- **Améliorer la performance des entreprises artisanales** : le projet porté par une Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat contribue au développement des entreprises artisanales par la mise en œuvre d'actions d'accompagnement. Le projet consiste en la mise en œuvre de deux dispositifs : Le dispositif Appel à manifestation publique (AMI) "Artisanat de demain" et le Programme « Performance ». Il permet de proposer à des entreprises de plus de 2 ans en phase de croissance une offre de prestations adaptées à leurs besoins : un pré- diagnostic et une aide au montage du dossier de candidature, pour l'AMI "Artisanat de demain", des diagnostics sur les thèmes essentiels à l'amélioration de la performance, un plan d'actions et un accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations, pour le Programme « Performance » / Bénéficiaire renseigné : Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- **Appui aux réponses à l'AMO Usine du futur** via le recours à une expertise (intervention d'un consultant) / Bénéficiaire renseigné : Entreprise ;
- **Action d'amélioration des performances industrielles et mutation vers l'usine du futur 4.0** via du conseil et de la formation aux entreprises / Bénéficiaire renseigné : Pôle d'entreprises (Association d'entreprises) ;
- **Mise en place d'un observatoire économique régional.** Il doit permettre à la fois d'améliorer la mobilisation et la diffusion des données socio-économiques pour l'ensemble des acteurs économiques publics et privés, ainsi qu'en interne afin d'améliorer la connaissance de l'Agence et de son environnement économique et améliorer le pilotage des politiques économiques / Bénéficiaire renseigné : Agence Régionale de Développement Economique ;
- **Accompagnement-Conseil à la conversion écologique et sociétale des PME** / Bénéficiaire renseigné : Association ;
- ...

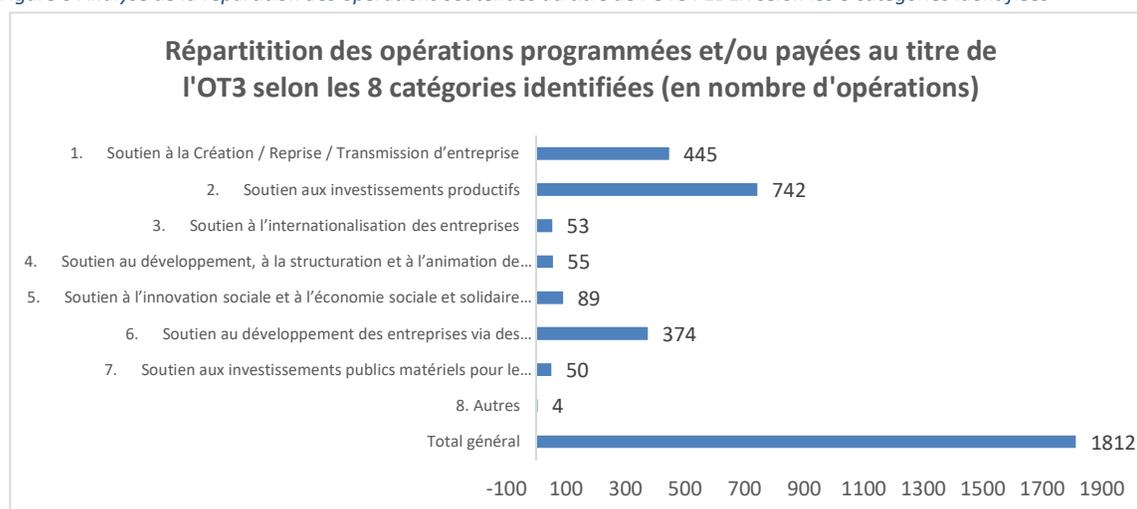
A l'inverse, le soutien à l'internationalisation (**catégorie 3**) semble être la thématique la moins soutenue en France au travers du FEDER.

Exemples d'opérations soutenues (catégorie 3) :

- **Stand régional - FOIRE DE HANOVRE 2018.** La « Hannover Messe » est le plus grand évènement technologique mondial consacré à l'industrie. En 2017, ce sont plus de 200 000 visiteurs (dont 30% d'internationaux) qui sont venus à cette exposition où étaient présents 6 500 exposants dont 58% de provenance étrangère (75 pays représentés). Une Région a décidé d'être présente en aménageant un stand régional de 120 m² mettant en valeur 13 PME complémentaires et proposant des solutions « sur-mesure » pour l'industrie du Futur / Bénéficiaire renseigné : Région ;
- **Création du dispositif "chèque export"** qui vise à soutenir les projets de 30 TPE ou PME, à accompagner dans leurs premières démarches à l'export et de pérenniser leurs actions sur les marchés étrangers / Bénéficiaire renseigné : Région ;
- **Organisation et accompagnement d'une délégation d'entreprises sur le CES** (Consumer Electronic Show) à Las Vegas du 5 au 8 janvier 2017 / Bénéficiaire renseigné : Agence Régionale de Développement Economique ;
- **Pack international PME** : Programme d'accompagnement individuel et de conseil à l'internationalisation des PME et TPE qui a pour but de sensibiliser et professionnaliser les entreprises exportatrices et non exportatrices aux opportunités de développement et de coopération que représentent les marchés internationaux / Bénéficiaire renseigné : CRCI
- **Opération « Développement à l'International des " PME/TPE" »,** qui a pour objectif de permettre le développement d'entreprises exportatrices en Rhône-Alpes, en participant à la mise en place de parcours structuré vers une démarche d'exportation et en animant des réunions d'informations collectives / Bénéficiaire renseigné : CPME ;
- **Action de promotion et communication sur les marchés internationaux** / Bénéficiaire renseigné : Comité Régional du Tourisme ;
- **Plateforme d'information des entreprises à l'international.** Ce système permet l'innovation, l'observation et la veille sur les marchés. Outil d'approfondissement fortement orienté sur la connaissance des cibles et des clients permettant de développer des systèmes collaboratifs susceptibles de démultiplier l'accès aux contacts et d'accélérer l'action des entreprises à l'international / Bénéficiaire renseigné : Région ;
- **Mission de prospection au Canada – 2016** : Mission organisée par la CCI International (puis une CRCI) au bénéfice des PME régionales / Bénéficiaire renseigné : CRCI ;
- **Appel à projets internationalisation** : Déjà bien implantée en Europe, cette entreprise souhaite développer de nouveaux courants d'affaire en Amérique (USA, Canada et Amérique du Sud), en Chine et en Afrique, faire progresser son chiffre d'affaires à l'export en en réalisant 25% sur ces nouvelles zones / Bénéficiaire renseigné : entreprise ;
- ...

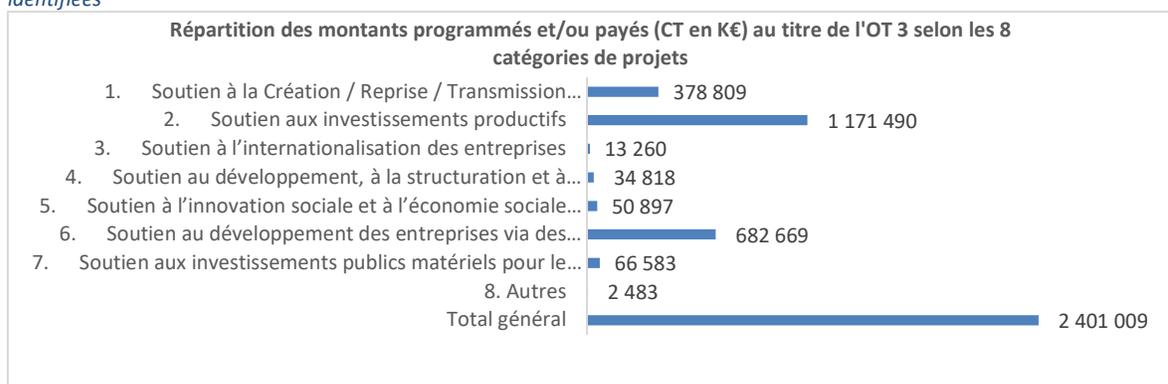
Les graphiques présentés ci-après précisent la répartition des opérations programmées ou soldées au titre de l'OT 3 selon les 8 catégories identifiées par nombre d'opérations ainsi que par montant (CT en K€).

Figure 6 Analyse de la répartition des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER selon les 8 catégories identifiées



(Source : données CGET au 31/03/19, Excels ad hoc au 31/12/18, et traitement Technopolis/Edater)

Figure 7 Analyse de la répartition des montants programmés (Coût Total en k€) au titre de l'OT3 FEDER selon les 8 catégories identifiées



(Source : données CGET au 31/03/19, Excels ad hoc au 31/12/18, et traitement Technopolis/Edater)

A noter que les catégories 5 (Soutien à l'innovation sociale et à l'économie sociale et solidaire (ESS)) et 4 (Soutien au développement, à la structuration et à l'animation de filières) se composent des opérations suivantes.

Exemples d'opérations soutenues (catégorie 5) :

- **Mise en place et abondement d'un instrument financier de garantie dans des quartiers "politique de la ville" référencés ITI à destination d'un public fragile de porteurs de projets en situation d'exclusion ou de précarité économique.** Cet instrument financier vise à sécuriser, par le biais d'octroi de garanties bancaires, les établissements octroyant des prêts à des petites entreprises de moins de 50 salariés en création, reprise ou développement d'activité. Ces entreprises devront obligatoirement être situées dans des quartiers « Politique de la Ville », intégrés dans des zones ITI. Ces quartiers et zones sont référencés dans le dossier de demande. Il s'agit de favoriser l'accès au crédit en garantissant les concours consentis par les établissements de crédits attribués aux structures économiquement fragiles en situation de création, reprise ou développement, et situées en zones « Politique de la Ville » référencées ITI, avec une quotité partielle de couverture pour le bénéficiaire de la garantie. L'intervention aura pour conséquence d'empêcher tout recours du prêteur à un cautionnement personnel et solidaire de la part du bénéficiaire de la garantie (le recours à la caution personnelle du chef d'entreprise, de son conjoint, de membres de sa famille ou de son entourage sera donc proscrit). Cette décision trouve sa source dans le fait que la participation de la Région, au travers des fonds FEDER, permettra de limiter très fortement la part de risque portée par le prêteur. / Bénéficiaire renseigné : France Active Garantie ;
- **Installation d'Emmaüs Connect.** Cette dernière est une association qui met en œuvre les orientations d'Emmaüs-International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France en développant des actions de solidarités dans le but de lutter contre les injustices sociales, et les diverses formes d'exclusion, notamment par la création d'activités solidaires. En particulier, Emmaüs Connect développe des activités visant à réduire la fracture numérique et travaille depuis 5 ans sur l'inclusion numérique en France. Après avoir testé la formation de l'autonomie numérique de 480 demandeurs d'emploi à Lille et Roubaix en 2017 et 2018, Emmaüs Connect souhaite étendre ce dispositif éprouvé à davantage de personnes précaires, notamment en s'installant dans un nouveau département / Bénéficiaire renseigné : Association ;
- **Etude du tissu de commerces et de services dans les QPV.** L'étude vise à construire les stratégies de développement de l'offre commerciale et de services au public dans les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) retenus pour bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le déroulement de l'étude sera articulé dans toutes ses phases avec l'étude de « cadrage programmatique et urbaine » qui sera menée parallèlement / Bénéficiaire renseigné : Intercommunalité ;
- **Laboratoire de l'innovation sociale.** Il s'agit d'un tiers lieux caler sur les besoins du territoire qui propose aux habitants : 3 espaces complémentaires (Fablab, creative room, co-working) et 3 outils adaptés (animation, idéation, prototypage). Ce laboratoire est un écosystème ouvert porté par les usagers, qui doit stimuler le co-design et la cocréation de produits, de services, d'innovations sociales, créer de nouveaux marchés et permettre la transformation de comportements pour répondre aux problématiques sociales et environnementales auxquelles sont confrontées ces habitants (accès à l'emploi, mobilité, vieillissement, santé, accès à l'éducation, précarité énergétique, fracture numérique...). Il s'agit d'accompagner, de produire, de valoriser des innovations issues des démarches orientées « usages » et de regrouper des espaces de créativité et dispositifs d'accompagnement à l'innovation par les usages / Bénéficiaire renseigné : Association ;
- **PTCE Innovation sociale et économie circulaire :** L'opération portée par un Centre d'études et d'Action Sociale vise à faire émerger et à accompagner des porteurs de projets locaux sur les thématiques de l'innovation sociale et de l'économie circulaire. Il s'agit notamment de favoriser la création de nouvelles activités économiques et d'emplois répondant à des enjeux sociétaux et territoriaux bien identifiés / Bénéficiaire renseigné : Association ;
- **Mise en œuvre d'une GPEC dans l'artisanat /** Bénéficiaire renseigné : CMA départementale ;

- **Compétitivité RSE** / Bénéficiaire renseigné : Des CCI départementales souhaitent sensibiliser et accompagner des PME régionales à la mise en place des principes de la responsabilité sociale et environnementale ainsi qu'à la labellisation ISO 26000. Il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises par l'adoption des principes de la RSE ; et de respecter l'environnement tout en assurant leur pérennité économique/ Bénéficiaire renseigné : CCI départementales ;
- ...

Exemples d'opérations soutenues (catégorie 4) :

- **Programme d'actions pour les entreprises de la filière forêt bois** : Réalisation d'actions d'animation et d'accompagnement au développement économique, dans un cadre de compétitivité durable des entreprises de la filière forêt-bois des plusieurs départements / Bénéficiaire renseigné : Interprofession ;
- **Programme Performances Industrielles**. Le programme « Performances Industrielles » vise à améliorer la compétitivité des PME de la filière aéronautique au travers de l'amélioration de leurs performances industrielles. Ce programme combine assistance en conseil dans la PME, formation collective et réunion d'échange collaborative au travers de grappes réunissant autour d'un donneur d'ordre de la filière, 5 à 7 PME. / Bénéficiaire renseigné : Fédération professionnelle ;
- **AMO préfiguration d'un cluster autonomie énergétique**. Dans le cadre de son pacte pour l'emploi et l'innovation, une métropole a le projet de créer de trois clusters, c'est-à-dire des rassemblements d'entreprises d'un même secteur autour d'une filière d'excellence. L'opération concerne celui de l'autonomie énergétique sur la base des compétences répertoriées sur le territoire (réseau stockage de l'énergie...)/ Bénéficiaire renseigné : Métropole ;
- **Opération CAP Energie V5**. La finalité de l'opération est d'initier une démarche de maîtrise et d'optimisation des consommations d'énergie au niveau des sites industriels des PME afin d'intégrer et de développer la dimension énergie dans leurs pratiques de progrès et leur stratégie de développement durable. Ce projet vise à chercher des solutions et à aider l'entreprise à mettre en place des solutions efficaces de réduction des consommations d'énergies au niveau des procédés de fabrication, des usages et des bâtiments / Bénéficiaire renseigné : Centre technique ;
- **Démarche collective développer l'actif immatériel des PME**. Cette action vise à accompagner les entreprises sur deux aspects particuliers de la valeur immatérielle des entreprises : la stratégie d'accès aux marchés de marketing et de communication et la sûreté/sécurité des projets par le système d'info / Bénéficiaire renseigné : Agence départementale du développement économique, de l'export et de l'innovation ;
- **Programme croissance des entreprises - filière stratégique numérique** : Un pôle de compétitivité met en place un programme d'accompagnement pour faire émerger des champions dans le domaine du numérique et des logiciels complexes et accélérer leur croissance tout en conservant une offre de service pour l'ensemble de l'écosystème francilien accessible à toute start-up innovante. L'objectif consiste à développer les conditions optimales à la croissance des start-ups et PME innovantes à fort potentiel de croissance : accompagnement sur leurs marchés, financement (de l'amorçage à l'entrée en bourse), internationalisation des innovations, développement des compétences et stratégie d'innovation et de marketing / Bénéficiaire renseigné : Pôle de compétitivité ;
- ...

3.2.2 Un OT3 qui reste mis en œuvre majoritairement via un mode « subvention » même si les instruments financiers se développent de plus en plus

Concernant les modalités d'intervention du FEDER au titre de l'OT3, l'analyse fait ressortir de manière massive le recours à la subvention directe pour soutenir la compétitivité des entreprises : 98% de la totalité des projets soutenus et 80% des financements totaux programmés et/ou payés. Les instruments financiers ne représentent que 2% des projets totaux soutenus, mais 20% des financements totaux programmés et/ou soldés. Il convient ici de rappeler que le soutien à un instrument financier correspond à un projet tout comme le soutien à une entreprise, mais le soutien à un instrument financier permet de soutenir de très nombreuses entreprises.

A noter qu'une seule subvention remboursable a été mobilisée sur cette période 2014/2020 de programmation, contrairement à la période antérieure. Ce type d'intervention ayant présenté différentes difficultés de mise en œuvre (application du cadre réglementaire, périmètres des dépenses, modalités et bases de remboursement, ...) au cours de la période 2007-2013, quasiment aucune AG a souhaité mobiliser ce type d'intervention sur la période 2014-2020.

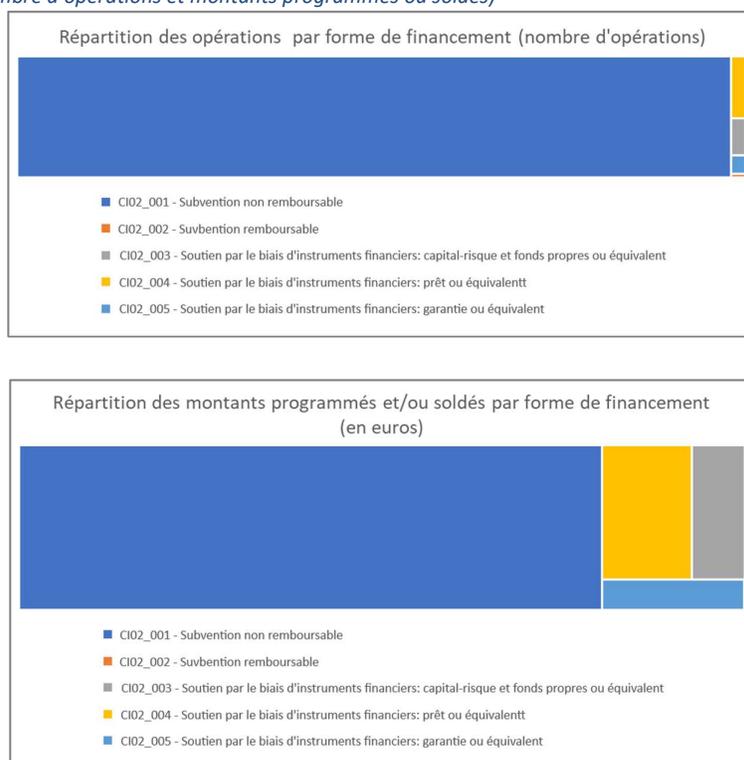
Figure 8 Analyse des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par forme de financement (en nombre d'opération et en euros)

Forme de financement	Nombre d'opérations	Volume (en euros)
CI02_001 - Subvention non remboursable	1773	1 929 298 745,66 €
CI02_002 - Subvention remboursable	1	500 000,00 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	12	142 608 330,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	20	241 806 275,61 €
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	6	86 800 000,00 €
Total général	1812	2 401 013 351,27 €

(Source : données CGET au 31/03/19, Excels ad hoc au 31/12/18, et traitement Technopolis/Edater)

Ces données ont été utilisées pour réaliser les deux graphiques présentés ci-après.

Figure 9 Représentations graphiques de la répartition des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par forme de financement (en nombre d'opérations et montants programmés ou soldés)



(Source : données CGET au 31/03/19, Excels ad hoc au 31/12/18, et traitement Technopolis/Edater)

Les échanges issus des ateliers régionaux, ont mis en évidence l'intérêt des instruments financiers pour massifier les interventions financières du FEDER et permettre un effet levier maximal sur, in fine, le nombre d'entreprises soutenues.

Ils présentent aussi l'avantage d'une facilité d'accès et de coûts de gestion optimisés au regard des montants de FEDER mobilisés, et ce comparativement aux interventions en mode subvention. Par ailleurs, la programmation semble plus sécurisée pour les interventions en ingénierie financière que pour les aides directes aux entreprises compte-tenu des encadrements réglementaires, notamment ceux liés aux aides d'état pour lesquelles persistent des divergences d'application entre AG et autorités de contrôle.

3.2.3 Focus sur les opérations soutenues au titre de l'OT 3 selon les différents modes de financements

Le tableau ci-dessous met en exergue l'importance de l'intervention en mode subvention notamment pour les opérations de soutien aux investissements productifs (catégorie 2). Cela représente 48% des montants totaux programmés et/ou soldés au titre de l'OT3.

Selon les catégories établies, seules les opérations de soutien au développement des entreprises via des investissements immatériels (catégorie 6) semblent bénéficier de manière équilibrée des modes de financement en mode subvention (près de 14% des montants totaux programmés et/ou soldés) et également en mode ingénierie financière (près de 14% des montants totaux programmés et/ou soldés).

A noter également que le recours aux instruments financiers est assez important sur le soutien à la création/reprise/transmission d'entreprise (plus de 4% des montants totaux programmés et/ou payés).

Nous rappelons que faute de précisions sur les périmètres d'intervention des instruments financiers, ces derniers ont été affectés à la catégorie 6 par défaut sauf lorsque nous avons identifié la finalité de l'instrument (Par exemple, un instrument financier dédié à des prêts pour la création d'entreprise a été classé en catégorie 1). Ce traitement peu minimiser la place des IF dans les autres catégories de soutien aux entreprises.

Tableau 2 Répartition des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par type de catégories et formes de financement (en nombre et en volume-euros)

	Nombre de projets	Part sur le nombre total de projets	montant en CT programmés et/ou payés	Part sur le montant total en CT programmé et/ou payé
1. Soutien à la Création / Reprise / Transmission d'entreprise				
CI02_001 - Subvention non remboursable	435	24,01%	269 174 638,26 €	11,21%
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	2	0,11%	3 351 000,00 €	0,14%
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	7	0,39%	105 483 889,61 €	4,39%
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	1	0,06%	800 000,00 €	0,03%
2. Soutien aux investissements productifs				
CI02_001 - Subvention non remboursable	742	40,95%	1 171 490 274,14 €	48,78%
3. Soutien à l'internationalisation des entreprises				
CI02_001 - Subvention non remboursable	53	2,92%	13 260 753,05 €	0,55%
4. Soutien au développement, à la structuration et à l'animation de filières				
CI02_001 - Subvention non remboursable	55	3,04%	34 818 171,68 €	1,45%
5. Soutien à l'innovation sociale et à l'économie sociale et solidaire (ESS)				
CI02_001 - Subvention non remboursable	87	5%	38 897 435,64 €	1,62%
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	1	0%	3 000 000,00 €	0,12%
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	1	0%	9 000 000,00 €	0,37%
6. Soutien au développement des entreprises via des investissements immatériels				
CI02_001 - Subvention non remboursable	347	19%	332 590 199,57 €	13,85%
CI02_002 - Subvention remboursable	1	0%	500 000,00 €	0,02%
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	10	1%	139 257 330,00 €	5,80%
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	12	1%	133 322 386,00 €	5,55%
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	4	0%	77 000 000,00 €	3,21%
7. Soutien aux investissements publics matériels pour le développement des entreprises				
CI02_001 - Subvention non remboursable	50	3%	66 583 591,50 €	2,77%
8. Autres				
CI02_001 - Subvention non remboursable	4	0%	2 483 681,82 €	0,10%
Total général	1812		2 401 609 931,27 €	

(Source : données CGET au 31/03/19, Excels ad hoc au 31/12/18, et traitement Technopolis/Edater)

Si on s'intéresse à une analyse par PO en France métropolitaine (voir tableau ci-après), on note des situations assez contrastées sur les modes d'intervention entre des Régions qui ont choisi d'intervenir uniquement en mode subvention (par exemple dans les PO de l'Alsace, Picardie, ...), et des Régions qui ont fortement mobilisé les instruments financiers pour soutenir la compétitivité des entreprises (par exemple dans les PO de la Basse-Normandie, Haute-Normandie, Sud Provence Alpes Côte d'Azur, ...).

Concernant les interventions en mode ingénierie financière, 51% des montants FEDER programmés et/ou soldés sont mobilisés sur des interventions en prêts, 30% sur des prises de participation et 19% sur de la garantie.

Tableau 3 Synthèse des opérations soutenues au titre de l'OT3 FEDER par PO et forme de financement (en nombre et en volume- en euros)

Étiquettes de lignes	Nombre de N°.Dossier	Somme de Coût.total.en.cours	Somme de UE
PO_031_FEDERFSE	75	52 546 698,00 €	26 762 578,00 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	74	49 546 698,00 €	24 962 578,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	1	3 000 000,00 €	1 800 000,00 €
PO_FEDER_AL	89	27 982 546,36 €	6 414 476,23 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	89	27 982 546,36 €	6 414 476,23 €
PO_FEDERFSE_LR	109	165 205 304,75 €	56 352 918,82 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	108	122 205 304,75 €	30 552 918,82 €
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	1	43 000 000,00 €	25 800 000,00 €
PO_FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020	105	188 056 171,96 €	46 956 051,28 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	101	164 837 086,96 €	38 956 051,28 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	3	21 219 085,00 €	6 000 000,00 €
PO_FEDER-FSE Limousin 2014-2020	42	435 506 983,50 €	65 941 398,86 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	39	371 262 963,50 €	37 441 398,86 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	2	44 244 020,00 €	8 500 000,00 €
PO_FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014-2020	56	62 250 699,81 €	17 583 807,93 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	52	46 876 418,81 €	11 283 807,93 €
CI02_002	1	500 000,00 €	300 000,00 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	2	10 874 281,00 €	2 000 000,00 €
PO_FEDERFSE_AV	55	114 064 284,94 €	40 515 670,00 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	55	114 064 284,94 €	40 515 670,00 €
PO_FEDERFSE_BN	17	55 549 492,18 €	23 507 552,33 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	13	8 149 492,18 €	4 547 552,33 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	2	31 000 000,00 €	12 400 000,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	2	16 400 000,00 €	6 560 000,00 €
PO_FEDERFSE_BO1420	66	58 566 951,56 €	11 087 110,42 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	66	58 566 951,56 €	11 087 110,42 €
PO_FEDERFSE_BZH	8	16 801 499,27 €	10 274 663,26 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	7	6 801 499,27 €	2 274 663,26 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €
PO_FEDERFSE_CA	130	68 612 082,46 €	12 956 872,41 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	129	67 861 082,46 €	12 881 872,41 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	751 000,00 €	75 000,00 €
PO_FEDERFSE_CO	16	47 587 129,92 €	13 255 196,78 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	12	12 337 129,92 €	4 255 196,78 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	3	26 250 000,00 €	7 500 000,00 €
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	1	9 000 000,00 €	1 500 000,00 €
PO_FEDERFSE_CT	198	53 520 389,87 €	11 019 748,41 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	197	50 520 389,87 €	9 519 748,41 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €
PO_FEDERFSE_FC	98	72 994 897,05 €	15 653 594,20 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	97	70 394 897,05 €	14 753 594,20 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	2 600 000,00 €	900 000,00 €
PO_FEDERFSE_HN	12	35 138 807,13 €	10 980 308,26 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	9	3 738 807,13 €	1 874 308,26 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	1	15 000 000,00 €	4 350 000,00 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	2	16 400 000,00 €	4 756 000,00 €
PO_FEDERFSE_IF	48	101 960 854,90 €	44 136 927,50 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	46	75 155 854,90 €	32 744 177,50 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	2	26 805 000,00 €	11 392 750,00 €
PO_FEDERFSE_LO_1420	370	320 265 090,13 €	40 551 739,52 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	367	305 465 090,13 €	33 151 739,52 €
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	3	14 800 000,00 €	7 400 000,00 €
PO_FEDERFSE_MP	160	280 101 170,37 €	91 046 496,38 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	160	280 101 170,37 €	91 046 496,38 €
PO_FEDERFSE_PACA	18	85 577 368,18 €	42 306 524,10 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	15	11 320 038,18 €	5 177 859,10 €
CI02_003 - Soutien par le biais d'instruments financiers: capital-risque et fonds propres ou équivalent	2	54 257 330,00 €	27 128 665,00 €
CI02_005 - Soutien par le biais d'instruments financiers: garantie ou équivalent	1	20 000 000,00 €	10 000 000,00 €
PO_FEDERFSE_PI	61	24 464 590,10 €	10 812 557,35 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	61	24 464 590,10 €	10 812 557,35 €
PO_FEDERFSE_PL	22	26 762 676,71 €	9 309 879,66 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	22	26 762 676,71 €	9 309 879,66 €
PO_FEDERFSE_RA	57	107 497 662,12 €	32 094 085,19 €
CI02_001 - Subvention non remboursable	54	30 883 772,51 €	13 694 085,19 €
CI02_004 - Soutien par le biais d'instruments financiers: prêt ou équivalent	3	76 613 889,61 €	18 400 000,00 €
Total général	1812	2 401 013 351,27 €	639 520 156,89 €

(Source : données CGET au 31/03/19, Excels ad hoc au 31/12/18, et traitement Technopolis/Edater)

L'analyse croisée des catégories des opérations soutenues et des modes de financement, ne permet pas forcément de mettre en lumière de liens quant à la dynamique de programmation. En effet, il semblerait que cette dernière ne soit pas corrélée à des choix de typologies de projets et/ou des modes de financement. A

titre d'exemple, les PO Aquitaine et Sud Provence Alpes Côte d'Azur qui présentent, au 31 Décembre 2018, de bons taux de programmation sur les PI a (création d'entreprises) et b (croissance des PME), présentent tous deux des caractéristiques de soutien au titre de l'OT 3 assez différentes.

Tableau 4 Taux de programmation et de certification des PO Aquitaine et Sud Provence Alpes Côte d'Azur

	Maquette (coût total)	Taux de programmation (coût total)	Taux de certification (coût total)
PO Aquitaine	170	111%	38%
3a Création d'entreprises	50	118%	22%
3b Croissance des PME	120	107%	45%
PO Sud Provence Alpes Côte d'Azur	106	81%	23%
3a Création d'entreprises	32	103%	26%
3b Croissance des PME	74	71%	17%

(Source : CGET – Etat d'avancement des programmes au 31/12/18)

Le PO Aquitaine 2014-2020 est mis en œuvre majoritairement en mode subvention (87% des montants programmés et/ou soldés) avec un focus très fort sur le soutien aux investissements productifs (catégorie 2) (66% des montants programmés et/ou soldés). Quant au PO Sud Provence Alpes Côte d'Azur, il intervient majoritairement via des instruments financiers (86% des montants programmés et/ou soldés) avec un focus très fort sur le soutien au développement des entreprises via des investissements (catégorie 6) (86% des montants programmés et/ou payés).

Une autre situation peut illustrer cette difficulté à établir des liens de causalité entre typologies d'opérations soutenues, forme de financement et dynamique de programmation. C'est notamment le cas du PO Centre Val de Loire qui intervient pour 95% des montants FEDER OT3 programmés et/ou soldés en mode subvention, et à 75% sur le soutien à la création / reprise / transmission d'entreprises (catégorie 1) ainsi que le soutien aux investissements productifs (catégorie 2).

Les retours des ateliers régionaux mettent en évidence des choix de mise en œuvre opérés par les AG pour permettre avant tout de sécuriser et dynamiser la programmation des fonds FEDER sur l'OT 3.

En effet, les interventions en mode subvention auprès d'entreprises notamment si elles sont bien cadrées, via le recours à des appels à projet (critères de sélection précis, seuil d'intervention, ...) peut permettre de sécuriser et d'assurer une bonne dynamique de programmation.

Les instruments financiers, bien qu'ils nécessitent une ingénierie au lancement plus lourde, permettent de massifier les interventions et de toucher un plus grand nombre d'entreprises. Cependant, à l'inverse des soutiens en mode subvention, le recours aux instruments financiers nécessite une montée en expertise des services de l'AG et des acteurs qui opèrent leurs mises en œuvre (mise en place des processus et d'outils dédiés, l'appui sur des partenaires externes, ...) qui peuvent prendre du temps. Aussi, les effets sur la programmation via le recours aux instruments financiers peuvent être pleinement opérationnels après une ou deux générations de programmes dans certains contextes. L'effet d'expérience semble important pour maximiser les effets des instruments financiers en matière de sécurisation et dynamique de programmation.

Il est important de noter, par ailleurs, que les coûts de gestion supportés par les AG semblent bien supérieurs pour des interventions en mode subvention. En effet, pour une AG les coûts de gestion pour un dossier de financement d'un instrument financier mobilisant plusieurs millions de FEDER est quasi équivalent à une demande de financement en subvention pour un montant de FEDER nettement moindre.

3.2.4 Une programmation de l'OT3 qui s'inscrit en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique

Il convient de rappeler au préalable que la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et publiée le 8 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République et constituant le troisième volet de la réforme territoriale, a succédé à la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) adoptée le 27 janvier 2014 et à la loi relative à la délimitation des régions adoptée le 16 janvier 2015. Elle a confirmé la montée en puissance des Régions et des intercommunalités au sein de l'administration territoriale décentralisée. Elle a supprimé la clause de compétence générale des Départements et des Régions et a dessiné désormais un champ de compétences exclusives pour ces deux niveaux de collectivités. Alors que les compétences des Départements sont recentrées autour du champ des solidarités et de la cohésion territoriale, les compétences des Régions sont, quant à elles, renforcées en matière de développement économique en qualité de « collectivité territoriale responsable, sur [leur] territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique ». Véritables cheffes de file de cette thématique, les régions métropolitaines se sont alors lancées, entre 2016 et 2017, dans la définition de leurs Stratégies régionales de développement économiques (SRDEII), où elles ont affiché les choix stratégiques opérés selon leurs spécificités territoriales.

En complément des analyses quantitatives et documentaires réalisées, les ateliers organisés en région ont ainsi fait ressortir l'articulation de l'intervention du FEDER avec tout ou partie de leurs stratégies régionales de développement économique.

En effet, la mobilisation du FEDER, comme outil de financement, s'est faite sur des dispositifs préexistants à la définition des programmes, puis réajustés à la suite des fusions des régions, et de la définition de leurs Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation -SRDEII (Cf. Loi NOTRe et MAPTAM) à l'échelle des nouveaux territoires régionaux. Cette situation a entraîné une certaine complexité quant à la mobilisation du FEDER, le cas échéant. En effet, dans certaines régions fusionnées, la mise en cohérence des règles d'intervention des PO préexistants à la fusion a pu poser des difficultés voir peut peuvent persister.

Pour certaines AG, la mobilisation du FEDER a été concentrée/fléchée sur certaines thématiques jugées prioritaires par les stratégies régionales garantissant la cohérence des cadres stratégiques. Par exemple, en Alsace, il a été fait le choix de concentrer le FEDER sur le soutien à l'ESS et aux industries culturelles et créatives. Le PO Lorraine a, quant à lui, été très tourné sur le soutien aux entreprises industrielles et touristiques, et les services à l'industrie, avec un fléchage de 40 M€ sur les IF (sur le 80M€ au total). Autre situation illustrative, en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, l'AG a fait le choix de mobiliser le FEDER sur 2 dispositifs (financement d'un fonds de garantie et d'un fonds de participation) parmi les 13 composant sa stratégie régionale de développement économique.

4 Facteurs de succès identifiés contribuant à la bonne performance des programmes opérationnels

La valorisation de nos retours d'expérience et expertises internes, ainsi que l'animation de 5 ateliers de travail en région², permettant l'appréhension plus spécifique de 10 Programmes Opérationnels (PO), nous ont permis d'identifier un certain nombre de facteurs de succès contribuant à la bonne performance des programmes opérationnels (Section 4), ainsi que des freins et blocages impactant la bonne performance des programmes opérationnels (Section 5). Ces ateliers ont ainsi permis d'échanger avec un panel de parties prenantes des différents écosystèmes régionaux mobilisés dans la mise en œuvre des fonds FEDER comme les Services Europe des AG, les Services Développement économique, les Directions régionales de Bpifrance, les éventuels gestionnaires d'autres fonds régionaux, les consulaires et éventuelles organisations professionnelles.

4.1 Le succès du soutien en mode subvention

Tout d'abord, 80% de la programmation (1,5 milliard d'euros en coût total) soutient des **opérations en mode subvention**. Ce type de soutien est sollicité par une grande majorité des Programmes Opérationnels. Le succès de cette forme de financement s'explique probablement par la facilité de sa mise en œuvre et l'attractivité pour les porteurs de ce type de financement. Dès lors, ces interventions doivent être les plus encadrées possibles pour permettre une bonne dynamique de programmation. Le recours aux appels à projet (critères de sélection précis, seuil d'intervention, ...) et une bonne animation régionale sont un moyen de répondre à ces objectifs d'encadrement des interventions en mode subvention pour maximiser l'efficacité (dynamique de programmation, qualité des projets présentés, qualité et complétude des dossiers de demande de financement ...) de ce mode d'intervention et l'efficacité des soutiens.

4.2 La mise en place d'instruments financiers

En complément, il convient de noter que la mise en place **d'instruments financiers** permet de débloquer d'importants montants et de réaliser des progrès significatifs en matière de programmation et de performance. Cependant le déploiement de ces instruments financiers nécessite une organisation, des process/outils dédiés et l'implication de partenaires spécifiques, ce qui nécessite du temps. Aussi, dans certains contextes, une ou deux générations de programmes sont souvent nécessaires pour en tirer les enseignements et rendre le dispositif le plus efficace possible (Identification dans l'écosystème, éventuels co-financeurs éprouvés au fonctionnement des IF). A noter également que ce type de soutien aux entreprises se révèle plus rapide dans son instruction et son exécution, et prend donc mieux en compte le facteur temps des entreprises (la décision est rapidement prise qu'elle soit positive ou négative ; et les phases de décaissements sont plus rapides car elles ne nécessitent pas d'avance de trésorerie). En complément elle permet une réelle sécurisation des process (avec la vérification de ce qui entre ou pas dans le champ autorisé du soutien sollicité, notamment lorsque les AG travaillent avec des opérateurs en maîtrise des cadres d'intervention associés aux fonds européens).

Sur le volet ingénierie financière, les AG doivent s'appuyer et avoir recours à **un intermédiaire financier**. Le choix de cet intermédiaire se révèle clé pour garantir le bon fonctionnement des outils financiers et la dynamique de programmation associée (connaissance du tissu économique local, relais territoriaux, réseaux de partenaires co-investisseurs, outils de suivi et de reporting, maîtrise du cadre d'intervention des fonds européens, ...). Sur un certain nombre d'instruments financiers, le partenariat avec Bpifrance, acteur du financement des entreprises, s'avère un facteur de réussite. En effet, Bpifrance, Banque Publique d'Investissement, dispose d'une expertise et d'une expérience sur ce type de montage et d'intervention mobilisant des fonds européens, et est souvent bien implantée auprès des réseaux de financement dans les territoires. Par ailleurs, le recours à d'autres

² Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le 17 Juin 2019 ; Région Grand Est, le 21 Juin 2019 ; Région Hauts-de-France, le 11 Septembre 2019 ; Région Auvergne Rhône-Alpes, le 17 Septembre 2019 ; et Région Occitanie, le 17 Septembre 2019 également

intermédiaires issus du réseau bancaire ou d'autres types de sociétés de financement, s'avèrent également efficace.

4.3 La nature des bénéficiaires

Cela n'est pas forcément spécifique aux typologies de projets financés par l'OT 3 mais la nature des structures éligibles à un PO peut influencer, positivement ou négativement, la dynamique de programmation. Sur le périmètre de l'OT 3 des caractérisations trop restrictives de types d'entreprises (taille, secteur, ...) peuvent être bloquantes pour faire émerger des projets. Une caractérisation adaptée basée sur une analyse et une compréhension fine des bénéficiaires potentiels au moment de la rédaction du PO peut être un gage de dynamique pour la programmation.

Exemple du PO Languedoc Roussillon sur le soutien à l'immobilier d'entreprises

Nous illustrerons ces propos avec l'exemple du PO Languedoc Roussillon qui, dans le cadre de l'OT3, soutien des projets individuels d'entreprises, pour des investissements en immobilier et qui a inscrit les SCI comme structures éligibles. Ce type de statut juridique étant privilégié par les entreprises lors d'investissements immobiliers, la programmation de FEDER, au titre de l'OT3, s'en est retrouvée fortement dynamisée à l'inverse de Régions qui avaient fait le choix de ne pas rendre éligible de ce type de sociétés.

4.3 La prise en compte des spécificités régionales

La **concentration sur un nombre limité de thématiques de soutien** peut contribuer parfois également à la bonne dynamique de programmation. Les retours des Régions montrent que concentrer les moyens sur quelques enjeux de soutien au développement des entreprises permet de gagner en performance de programmation et de maximiser les effets levier du FEDER (optimisation de la mise en œuvre, optimisation des coûts de gestion, effet d'expérience, ...).

Un des facteurs de clé de réussite, qui peut paraître évident, réside également dans la **bonne adéquation entre les besoins des entreprises du territoire régional et les logiques d'intervention du FEDER (nature de porteurs éligibles, types de dépenses éligibles, ...)**. La conception initiale du programme adossée à une évaluation ex ante, et/ou son adaptation en cours de programmation (révision), semblent être également une clé de réussite pour sécuriser et dynamiser la programmation.

Le fait de **mobiliser le FEDER sur des dispositifs existants**, pour lesquels les principes de mise en œuvre ont été éprouvés par le soutien via des fonds européens, contribue également à maximiser la dynamique de programmation.

La bonne intégration des soutiens du FEDER au sein des stratégies régionales de développement économiques (cf. les SRDEII) est également un facteur clé pour garantir la bonne mobilisation des fonds européens.

Au-delà de la **mise en cohérence des cadres d'intervention**, cela repose également sur une forte collaboration entre les directions, services et acteurs de l'écosystème (Agence Régionale, Réseau Consulaire, Clusters/Pôles de compétitivité, ...) assurant la gestion des fonds européens et déclinant la stratégie régionale de soutien à la compétitivité des entreprises régionales. Ainsi la **corrélation entre politiques régionales, modalités d'accès aux financements et financements, organisation / modalités des fonctionnements internes aux services de la Région, et bonne articulation avec l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème régional, constitue également une des clés de succès.**

4.4 L'importance d'actions de communication renforcées en faveur de l'accès au financement des porteurs de projets

Des actions renforcées de communication ont également été mises en œuvre par plusieurs autorités de gestion. En Bourgogne par exemple, l'autorité de gestion a engagé des mesures d'animation **soutenues afin d'augmenter la visibilité des financements européens auprès des PME**. Concrètement cela s'est traduit par la tenue de

réunions spécifiquement destinées aux PME, et organisées en partenariat avec les CCI, sur les 4 départements couverts par le PO. Au printemps 2016, sur les 81 entreprises invitées à participer, 80 ont effectivement assisté à ces temps de présentation, révélant un réel intérêt des PME pour les possibilités de financement offertes par le FEDER. Les liens ont également été renforcés avec les principaux partenaires et co-financeurs des projets d'investissement des PME, qui jouent un rôle d'orientation des bénéficiaires potentiels vers le FEDER. Le bénéfice de ces différentes initiatives n'a pas encore pu être constaté de manière significative sur la programmation mais devrait être ressenti à l'avenir.

Par ailleurs, les actions de promotion et d'animation faites autour des Appels à Projets concourent également à donner de la visibilité aux opportunités de financement via les fonds européens, et constituent un facteur de réussite (nombre de projets, nature des porteurs, qualité des dossiers, ...) des AAP.

Exemple de bonne pratique visant à faciliter l'accès au financement des porteurs de projets – Le groupe de financeurs dédié aux projets d'hébergements touristique – Région Auvergne Rhône -Alpes

Avec ses 180 millions de nuitées, 8% du PIB régional et 5% des emplois salariés non délocalisables et 1,5 milliard d'Euros d'investissements chaque année, Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région touristique en France.

Ce groupe de financeurs a pour objectif transversal de soutenir l'investissement dans les hébergements collectifs ou hôtels, en facilitant le rapprochement entre porteurs de projets et financeurs (publics et privés).

Pour le porteur de projet, il s'agit plus spécifiquement de faciliter son parcours de recherche de financement, en simplifiant ses démarches, en facilitant son accès aux financeurs potentiels correspondant le mieux à son projet d'investissement et pouvant être mobilisés rapidement. Il s'agit donc bien de lui offrir un accès à plusieurs financeurs potentiels en une seule fois.

Pour les financeurs en revanche, il s'agit d'accéder à une information partagée sur le marché, les enjeux du secteur et les nouveaux dispositifs publics associés, et de développer ainsi une culture commune et avoir une connaissance partagée des projets et de leurs enjeux associés sur leurs territoires (en matière d'emplois, d'impacts de développement...). Il s'agit également pour eux d'optimiser et d'avoir une vision complémentaire quant aux plans de financement des projets (partage de la connaissance des projets et échange entre financeurs sur l'ingénierie et le montage des plans de financement ; et également coordination des interventions possibles et mobilisation des convertisseurs).

Les membres identifiés du groupe des financeurs sont les suivants : la Région Auvergne - Rhône-Alpes, les Conseils Départementaux, le Comité Régional du Tourisme, la Direccte, la Banque Publique d'Investissement, la Caisse des dépôts et consignations, le Réseau Auvergne Rhône-Alpes Active, la Banque Populaire Loire et Lyonnais, la Banque Postale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, le Crédit Agricole des Savoie, le Crédit Coopératif, le Crédit Foncier, le Crédit Mutuel, la NEF, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), Atout France, France Active...

Lors de la réunion de ce groupe, le porteur de projet présente lui-même son projet d'investissement. A amont de cette présentation, il aura pu bénéficier du dispositif d'ingénierie préalable mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Chaque membre du groupe de financeurs s'engage pour chaque dossier à donner une réponse la plus concrète possible au porteur de projet (contacts, conseils, orientations possibles, etc.). La décision finale de contacter et de contractualiser avec tel ou tel financeur, membre du groupe, appartient toujours au porteur de projet, qui reste le seul décisionnaire.

Aucun bilan quantitatif ou qualitatif précis n'a encore été réalisé quant aux projets présentés au groupe de financeurs depuis sa création en 2016. Mais les porteurs de projets ayant bénéficié de cette approche semblent être satisfaits de cette mise en relation facilitée.

Le groupe parvient à se réunir deux à trois fois par an afin d'examiner six à sept dossiers par séance. Les membres du groupe de financeurs sont globalement tous présents (seules une ou deux banques ne sont pas représentées par séance).

A noter que si des projets d'investissements dans le secteur du tourisme ont bien été identifiés dans la base Synergie – PO Rhône Alpes et Auvergne, nous n'avons pu établir de lien entre ces projets et le groupe de financeurs présenté ici. Ce dernier reste toutefois une bonne pratique pour faciliter l'accès au financement des porteurs de projets d'hébergements touristique.

Exemple de bonne pratique visant à faciliter l'accès au financement des porteurs de projets – La Place financière Bourgogne Franche-Comté

La Place financière Bourgogne Franche-Comté a été mise en place courant 2017 afin de **jouer un rôle de carrefour d'idées et d'être en lien avec l'ensemble des acteurs**. L'idée est de rassembler les décideurs économiques autour d'une table afin de conseiller, accompagner, mettre en relation les financeurs et porteurs de projets. Ce forum travaille sur des questions telles que le financement de trésorerie (BTP et horlogerie), le financement de projets pour les PME (comment monter un projet et répondre collectivement à un appel d'offre d'envergure), la création d'outils utiles pour renforcer les fonds propres, l'accompagnement d'entreprises dans leur développement stratégique à partir d'exemples d'entreprises pratiquant une gouvernance ouverte, souhaite mettre à disposition des mentors pour renforcer les conseils d'administration (parité, expertise ...), mener des formations des responsables financiers aux nouvelles problématiques, aider à l'élaboration de garanties, et intermédiations entre entreprises et organismes de cautions.

La Place financière s'appuie sur une vingtaine de membres fondateurs, issus de tous les secteurs : la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté, le Crédit Agricole de Franche-Comté, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, la Banque de France, Bpifrance, la Caisse des dépôts, les deux fédérations bancaires de Bourgogne et de Franche-Comté, le conseil régional, le Grand Dijon et le Grand Besançon, la Direccte, le Medef, la CPME, l'Ordre régional des experts-comptables et des commissaires aux comptes, la Chambre régionale des notaires et l'Ordre des avocats, la CCIR BFC.

A noter que nous n'avons pu établir de lien entre les projets ayant bénéficié d'un financement FEDER en région Bourgogne Franche-Comté et la Place financière présentée ici. Cette dernière reste toutefois une bonne pratique pour faciliter l'accès au financement des porteurs de projets.

5 Freins et blocages constatés impactant la bonne performance des programmes opérationnels

La valorisation de nos retours d'expérience et expertises internes, ainsi que l'animation des 5 ateliers de travail en région évoqués précédemment, nous ont également permis d'identifier un certain nombre de freins et blocages impactant la programmation (dynamique et sécurisation) des fonds FEDER sur l'OT 3. Pour chaque type de blocage constaté, l'état du problème, les causes, et les conséquences sur la programmation sont précisés ci-après.

5.1 En matière réglementaire

Au niveau réglementaire, différents constats ont été fait. Les Autorités de gestion ont ainsi souligné l'importance de la stabilisation des cadres réglementaires en provenance de la Commission européenne. De même, l'entrée en vigueur en 2014 et l'interprétation du régime concernant les aides d'Etat, provoquent des incertitudes pour un grand nombre de Régions.

En parallèle, si l'utilité et l'efficacité des instruments financiers n'est plus à démontrer quant à la dynamique de programmation, l'encadrement réglementaire et les principes d'application associés peuvent freiner des Régions à déployer ce type d'instruments, pour qui cela semble complexe et risqué.

La multiplicité, et le sentiment d'enchevêtrement des règles nationales et européennes, qui encadrent l'intervention publique auprès des entreprises (relevant du droit privé), ainsi que leur manque de lisibilité (le règlement sur les dispositions communes, les règles relatives aux aides d'états, les actes délégués et d'exécution, les règles de l'AG présentes dans son DSGC et dans ses guides de procédures,, les règles nationales, ...) a ainsi entraîné de réelles difficultés pour les Autorités de gestion pour la mise en œuvre des programmes opérationnels 2014/2020.

A noter également l'arrivée très attendue et tardive du Règlement Omnibus, adopté en Juillet 2018, qui vise à simplifier les règles financières pour l'utilisation des fonds de l'UE.

En complément, les intermédiaires financiers, gestionnaires d'instruments financiers, ont parfois avancé un autre frein à la programmation : l'obligation réglementaire de rechercher un nouvel investisseur en capital indépendant lors du premier tour de table. Ce frein est particulièrement mis en avant en matière de transmission / reprise d'entreprises, sujet où la connaissance de l'entreprise est une des clés de succès d'un tour de table réussi. Cette situation a notamment été avancée dans l'ancien territoire régional Auvergne avec le fonds JEREMIE2 géré par la SOFIMAC. Ce frein doit cependant être mis en perspective avec la stratégie du PO définie ainsi l'encadrement communautaire régissant l'instrument financier.

De même, les règles d'Etat étant trop contraignantes, peu d'actions aidant les entreprises à se développer à l'international (à l'exception d'actions collectives d'accompagnement sur des salons internationaux) sont éligibles au titre d'un financement FEDER.

5.2 En matière de règles d'intervention et de modalités de mise en œuvre du FEDER

Face à la complexité des règles d'intervention du FEDER, des projets dits « atypiques » et/ou à risques, qu'il serait compliqué de soutenir sans l'intervention du financement public, pourraient ne pas voir le jour.

Concernant les modalités de mise en œuvre des FESI et donc notamment du FEDER, et pour les interventions en mode subvention, la définition et la construction des **appels à projets** est un élément clé pour garantir la

programmation des projets (ciblage, volumétrie, ...) et alimenter la performance des programmes. Certaines AG ont évoqué des difficultés rencontrées lors de la rédaction de ces appels à projets (critères de sélection trop strict, ciblage des porteurs pas suffisant, pas d'instauration de seuil financier, pas de critères de performance, délais trop longs de sélection des projets...) ce qui a impacté négativement la programmation (rejets de nombreux dossiers, projets qui ne permettaient pas d'alimenter les indicateurs de performance du programme, montant de FEDER mobilisé trop faible, ...). Certaines régions, comme Auvergne Rhône-Alpes, ont, face à ces difficultés, décidé de ne plus utiliser le financement FEDER pour des appel à projets régionaux (seule la mobilisation de fonds régionaux serait alors actionnée).

En complément, il a été constaté que **les typologies des bénéficiaires en capacité de répondre à ce type d'appels à projets** étaient sensiblement toujours les mêmes à savoir : ceux ayant une taille et/ou une structuration interne suffisamment conséquente pour être en capacité de compléter les dossiers de candidature, ou *a contrario* ceux ayant identifié le moyen de se faire accompagner pour y répondre (à noter le cas de structures associatives par exemple, qui ont ainsi rencontré une réelle montée en compétence progressive en la matière). La question d'un élargissement des typologies de bénéficiaires « captables » via ces appels à projets est donc posée, de même que celle d'un renforcement de la « captation » de ces bénéficiaires potentiels en dehors de tout appel à projets. Une autre piste de réflexion porterait sur la mise à disposition d'ingénierie auprès de porteurs de projets, disposant de moyens limités, pour les aider dans le montage et la réalisation de leurs opérations.

Concernant les procédures et délais de paiement : les bénéficiaires sont remboursés sur la base de la remontée de dépenses. Pour les fonds FEDER, il faut dissocier les paiements de la Commission européenne vers les autorités de gestion (préfinancement et paiements intermédiaires), et les paiements des autorités de gestion vers les bénéficiaires. Dans cette dernière hypothèse, il existe trois grands types de paiements pour l'ensemble des programmes : les avances initiales, les paiements intermédiaires, effectués sur la base des dépenses effectivement réalisées par les bénéficiaires et certifiées par l'autorité de certification, puis un paiement final (solde final). Ces remontées des paiements « traversent » plusieurs filtres (AG, autorité de certification, Commission européenne) qui sont autant d'étapes pouvant ralentir la rapidité de l'arrivée des fonds européens dans les économies régionales. Dans les faits, les bénéficiaires finaux n'ont pas à attendre la complète réalisation du processus pour être payés puisque l'Autorité de gestion dispose de préfinancements FEDER et peut également mobiliser sa propre trésorerie. L'Autorité de gestion paye les porteurs de projet après certification par l'autorité de certification, et avant le versement du paiement intermédiaire par la Commission européenne au titre de l'appel de fonds. Cette procédure nécessite cependant d'avoir une trésorerie solide face aux délais de paiements qui peuvent tout de même s'avérer un peu longs, et peuvent être particulièrement impactant pour des TPE et PME qui ne disposent pas toujours des fortes assises financières.

Concernant les procédures de certification, là aussi, les Autorités de gestion ainsi que leurs partenaires ont manifesté leurs souhaits de partager des bonnes pratiques notamment en lien avec l'application des règles de minimis.

5.3 Concernant les Instruments Financiers

Au niveau des instruments financiers et concernant les coûts et frais de gestion, les intermédiaires gestionnaires de fonds ont notamment fait remarquer que les modes de calculs de rémunération de base et de performance peuvent ne pas être adaptés à la vie et l'économie de marché. En effet, beaucoup de frais et coûts de gestion sont engendrés lors du montage du fonds, des opérations des communication associées pour identifier des bénéficiaires potentiels et pour l'accompagnement des porteurs. Les coûts associés et supportés par les intermédiaires financiers peuvent dans certains cas être sous-estimés.

Par ailleurs, il convient de noter que les plafonds de frais de gestion fixés par les règlements peuvent impacter l'intérêt économique pour les intermédiaires financiers pour assurer la gestion des IF.

De même, il a été avancé que la procédure de mise en œuvre des intermédiaires financiers peut également être un frein au déploiement des IF pour certaines AG jugeant ce type de procédure de sélection trop lourde.

5.4 En matière de règles d'audit et de contrôle

D'après les Autorités de gestion mobilisées, si les règles d'audit et de contrôles imposées par la Commission européenne, peuvent certes amener à « hyper-sécuriser » la programmation, cela peut se faire au risque d'en impacter sa dynamique (exclusion de projets, de porteurs, de dépenses, caractère chronophage des contrôles qui mobilisent les services en région ...).

Le souhait de partager des bonnes pratiques liées à l'appréhension de ces différents contrôles a été avancé à plusieurs reprises par les Autorités de gestion, ainsi que leurs partenaires (comme des structures dédiées à l'accompagnement de la création d'entreprises par exemple).

Par ailleurs, des divergences persistent entre les différents intervenants (AG, contrôleurs mandatés par l'AG, autorité de certification, CICC) des phases de contrôles sur la nature des dépenses et les documents de justification des réalisations financières des projets. Ceci impacte les temps de réalisation des CSF et donc le paiement aux bénéficiaires (délais et assiette des dépenses considérées).

Sur ces points les AG ont exprimé une forte attente quant au partage d'expérience sur l'application des cadres réglementaires lors des phases de contrôle et des retours des autorités de certification. L'idée étant de pouvoir partager des expériences et de construire collectivement une jurisprudence pour la réalisation des phases de contrôle (« Plus de partage de bonnes pratiques à l'échelle européenne, irait vers des programmations plus vertueuses »).

5.5 En matière organisationnelle

Au niveau organisationnel, la fusion des Régions a pu poser également des difficultés pour un grand nombre d'entre elles. Ayant pris effet en 2015, elle est arrivée quasiment au moment où les régions sont devenues autorités de gestion pour la gestion des programmes FEDER-FSE et FEADER. Cette réorganisation a provoqué d'important retards de programmation dès le début de la nouvelle période 2014-2020, et qui tardent à être rattrapés, notamment du fait de la redéfinition des stratégies de soutien au développement aux entreprises sur les nouveaux périmètres régionaux (cf. SRDEII), de la réorganisation interne des services portant la mise en œuvre de ces nouvelles politiques, alors même que les Programmes Opérationnels sont encore actifs sur les anciens périmètres territoriaux.

6 Prochaines étapes

Les premières investigations relatives à l'étape 2 « Réalisation du diagnostic pour la programmation 2021-2027 » ont permis la livraison d'un rapport intermédiaire (L3 version intermédiaire) fin septembre au CGET. Il donnera lieu à une version finale qui sera remis troisième semaine du mois de décembre 2019.

En parallèle, les premières investigations relatives à l'étape 3 seront lancées afin de permettre la rédaction de la version intermédiaire du rapport relatif à l'étape 3 « Identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectifs 2021/2027 », qui sera livré à la même date.

Le schéma ci-dessous présente une synthèse des différentes échéances pour chacune des étapes de la mission.

Figure 10 Rétroplanning de la mission

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Mois 13	Mois 14
Mission transversale	Cadrage													
Secrétariat des COFIL	Cadrage													
Animation des COFIL	Cadrage													
Rédaction de la note de cadrage	réunion 22 mars	CP1 16 avril	L1		CP2 9 juillet			CP3 11 octobre			CP4 14 janvier		CP5 24 mars	
	Etat des lieux des programmes pour la période 2014/2020													
Etape 1	Etat des lieux des programmes pour la période 2014/2020													
Analyse documentaire	Etat des lieux des programmes pour la période 2014/2020													
Traitement de la base de données	Etat des lieux des programmes pour la période 2014/2020													
Préparation et animation des ateliers Régions	Etat des lieux des programmes pour la période 2014/2020													
				L2 remis le 25 /06			L2 VF remis le 27/09							
	Réalisation d'un diagnostic pour la programmation 2021/2027													
Etape 2	Réalisation d'un diagnostic pour la programmation 2021/2027													
Actualisation du diagnostic	Réalisation d'un diagnostic pour la programmation 2021/2027													
Aides aux entreprises	Réalisation d'un diagnostic pour la programmation 2021/2027													
Campagne d'entretiens	Réalisation d'un diagnostic pour la programmation 2021/2027													
							L3 remis le 27/09	L3 VF remis le 20/12						
	Identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021/2027													
Etape 3	Identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021/2027													
Revue des cadres réglementaires européens	Identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021/2027													
Préparation et animation des ateliers nationaux	Identification des enjeux pour les programmes FEDER par objectif thématique 2021/2027													
								L4 remis le 20/12				L4 VF remis le 09/03		

La plateforme i-cget permettra aux membres du Comité de Pilotage d'avoir accès aux présentations, rapports et relevés de décisions des différentes réunions.

Les dates de remise des rapports mentionnées ci-dessus, sont les dates de remise au CGET. Une fois prés validés par le CGET, les rapports seront par la suite partagés avec les membres du Comité de Pilotage via la plateforme i-cget.

Annexe A Annexes

A.1 Note méthodologique – Catégorisation des projets FEDER Lot 3 – Aide aux PME

Le travail de catégorisation des projets FEDER consiste à appairer 1.812 opérations et descriptifs d'opérations à huit catégories définies comme suit :

- Catégorie 1 : Soutien à la Création / Reprise / Transmission d'entreprises ;
- Catégorie 2 : Soutien aux investissements productifs ;
- Catégorie 3 : Soutien à l'internationalisation des entreprises ;
- Catégorie 4 : Soutien au développement, à la structuration et à l'animation de filières ;
- Catégorie 5 : Soutien à l'innovation sociale et à l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Catégorie 6 : Soutien au développement des entreprises via des investissements immatériels ;
- Catégorie 7 : Soutien aux investissements publics matériels pour le développement des entreprises ;
- Catégorie 8 : Autres projets.

L'appariement s'effectue en trois étapes. Premièrement, une liste de mots clés (ou combinaison de mots clés) à haute fréquence de répétition est créée à partir de l'ensemble total des libellés et descriptifs de projet. Ces mots clés permettent l'association entre une opération et une catégorie. Par exemple, la combinaison de mots clés « commerce international » est associée à la troisième catégorie « soutien à l'internationalisation des entreprises ». En tout, 14.390 mots clés sont identifiés pour les 1.812 opérations mais seulement 315 sont considérés fiables pour catégoriser les projets. Nous désignons ces mots clés par l'appellation « mots clés d'association »

Deuxièmement, un algorithme sémantique associe chaque opération à une ou plusieurs catégories conditionnellement au nombre de mots clés d'association identifiés dans leurs libellés et descriptifs. Par exemple, le libellé d'opération « Services d'accompagnement et de financement à la création / reprise d'entreprises » contient trois mots clés : « accompagnement », « création » et « reprise ». Le premier mot clé « accompagnement » est associé à la première, deuxième et sixième catégorie alors que les deux derniers ne correspondent qu'à la première catégorie. La somme des catégories associées est alors utilisée afin d'effectuer la catégorisation. La première catégorie « soutien à la création / reprise / transmission d'entreprises » étant majoritaire dans notre exemple, l'opération y sera associée.

Dans le cas où il ne serait pas possible d'identifier une catégorie potentielle majoritaire, il est donné plus de poids au libellé de l'opération qu'à sa description. Un mot clé compte donc double dans le libellé permettant donc à l'algorithme de faire un choix.

Enfin, un contrôle de qualité manuel est effectué sur les projets restants dont l'association n'a pas pu être confirmée par l'algorithme. Lorsqu'un grand nombre de mots clés d'association est présent dans un libellé ou descriptif d'opération, l'association est rendue plus complexe et nécessite donc qu'un utilisateur fasse l'appariement manuellement.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires
Pole politique de cohésion européenne

mae@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr